

année, chaque agrégé reçoit sa pension, aux dépens de la maison. Soit :

Pour la pension \$120 chacun.....	\$1,440 00
Ajoutez les salaires.....	1,440 00
Total.....	2,880 00

C'est-à-dire, que les dépenses totales pour salaires et pensions de ces 12 agrégés s'élèvent à la moitié du salaire d'un juge à la Cour Supérieure !

Pour que ces hommes se contentent du salaire d'une maîtresse d'école des concessions, il faut donc que leur genre de vie leur fournisse, de quelque manière, une foule de compensations, estimables à prix d'argent ! Voyons ce qui en est, et pour cela ouvrons le règlement des prêtres de la maison, qui leur accorde 2½ heures de récréation et exige d'eux 14 ou 15 heures de travail par jour.

La compensation est maigre, on l'admettra, et ne suffit pas pour expliquer un fait dont la cause ne peut être matérielle.

III

Le Recteur de l'Université-Laval est en même temps supérieur du Séminaire.

Son salaire est le même que celui des autres agrégés : \$10 par mois.

En ajoutant au chiffre de son salaire le chiffre des dépenses pour sa pension, on arrive au chiffre total de..... \$220 00
Ce sont là tous les émoluments perçus par ce dignitaire !

Le recteur de l'Université de Toronto, perçoit un salaire annuel de..... \$4,600 00

Différence en faveur du recteur de l'Université de Toronto..... 3,780 00

Le salaire du recteur de l'Université de Toronto est perçu sur les revenus de l'université, qui est dotée par le gouvernement ; le salaire et les dépenses du recteur de l'Université Laval sont payés par le Séminaire de Québec.

Le salaire que perçoit le recteur de l'Université de Toronto pourvoirait et au-delà à toutes les dépenses, (salaire compris,) des 12 agrégés du séminaire. *Il resterait même une balance de 1,120 piastres.*